



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°16 - 11 FÉVRIER 2021

LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

**ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE**



FRANÇOIS JANEX - Directeur du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Bourgogne-Franche-Comté

Un Plan de relance pour une forêt plus verte !

Le Plan de relance a décidé de consacrer **200 M€ à la forêt**. Si son ambition est avant tout économique, ce dernier ne fait pas impasse sur la biodiversité.

Il concerne principalement le remplacement des épicéas plantés à basse altitude. Depuis 3 ans, ces arbres ont souffert d'attaques d'insectes qui prolifèrent et entraînent la mortalité de ces résineux, affaiblis par les sécheresses et les coups de chaud.

Les reboisements aidés seront effectués avec des essences de provenances locales et/ou plus adaptées au sol et au climat. Au moins 60 % de la surface aidée doit être couverte avec des essences à objectif de production de bois. Le reste pourra être un ensemble d'essences destiné au gainage et à l'accompagnement des arbres objectif, à la diversification du peuplement afin d'enrichir l'écosystème et d'améliorer son fonctionnement. Au-delà de 10 ha, le mélange d'essences sera obligatoire.

En outre, notamment dans les zones à enjeu environnemental, en cas de présence de régénération naturelle d'essences adaptées, celle-ci-ci pourra être conservée.

Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Bourgogne-Franche-Comté, établissement public au service de la forêt et des propriétaires privés, les accompagnera dans ce plan de relance par ses conseils techniques et son expertise.



Les Actualités

JARDINS PARTAGÉS

590 000 €

attribués à la région BFC



17 Millions € du volet «agriculture» du plan de relance sont alloués au soutien de **«JARDINS PARTAGÉS ET COLLECTIFS»** dont 590 000 € attribués à la région BFC.

Accessibles très prochainement par des appels à projets départementaux, ces aides financières sont mobilisables sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin : destinées aux collectivités (et leurs groupements), aux bailleurs sociaux et aux associations portant un projet de développement d'un jardin partagé (AAP en cours de lancement dans les préfectures) ;

<https://agriculture.gouv.fr/francerelance-lancement-de-lappel-projets-jardins-partages>

13 MILLIONS

au niveau national

OPÉRATION « QUARTIERS FERTILES » : un budget de 13 Millions € au niveau national dédié aux collectivités territoriales menant les projets de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU, qu'ils portent sur des quartiers d'intérêt national ou régional ; et tout autre opérateur, sous réserve de la formalisation d'un partenariat avec la collectivité portant le projet NPNR (AAP national piloté par l'ANRU) :



<https://www.anru.fr/developper-lagriculture-urbaine-dans-les-quartiers>

Les aides seront accordées pour des investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols), avec possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet.

www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/jardins-partages-agriculture-urbaine



ALIMENTATION LOCALE ET SOLIDAIRE

LES APPELS À PROJET EN BFC VONT PARAÎTRE !

Cette mesure, dotée d'une **enveloppe globale de 30 millions €**, soutient le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes. Deux lauréats en Bourgogne-Franche-Comté parmi les 27 premiers annoncés :

PROJETS NATIONAUX

Soutien pour les projets structurants et innovants de têtes de réseaux qui permettent sur tout le territoire l'accès du plus grand nombre aux produits locaux, durables et de qualité.

AAP : du 15 janvier au 28 février 2021

Plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr>



Dans notre région

1.32 MILLIONS

PROJETS LOCAUX : une enveloppe de 24 millions € dont 1.32 millions € pour la région BFC :
(appel à candidatures départemental en cours de lancement)

- **soutien aux producteurs** ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport)
- **soutien aux associations / start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités** ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de la qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison)
- **soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants** destiné en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/region-bourgogne-franche-comte>

AGISSONS POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DE NOTRE RÉGION !

La Direction de l'Eau et de la Biodiversité (MTE) a prévu d'octroyer **2 210 000 € à la région BFC** pour mettre en place des actions favorables à la biodiversité terrestre dans le cadre du plan de relance, sur 2 volets :

- la restauration de sites ou la création d'infrastructures d'accueil du public dans les espaces et aires protégés ;
- les restaurations écologiques pour la préservation et la valorisation des territoires.

Les bénéficiaires potentiels de ces actions sont principalement les gestionnaires d'espaces protégés, les parcs naturels régionaux (PNR), les Conservatoires d'espaces naturels et les collectivités.

La DREAL, en lien avec le réseau des gestionnaires d'espaces naturels, le Conseil régional et les DDT, a sélectionné un ensemble d'actions qui pourront être rapidement engagées sur l'ensemble du territoire régional, pour **un montant de 1,66 M€**.



Un Appel à Projets est par ailleurs prévu au second trimestre pour l'attribution des **550 000 €**, en complémentarité avec les appels à projets de l'Office Français de la Biodiversité récemment lancés.

ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ADEME lance un appel à projets

«ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE»

ayant pour objectif d'accompagner les entreprises dans l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits, ou de nouvelles solutions présentant des externalités positives pour l'environnement, sur la base de travaux d'innovation déjà réalisés permettant de confirmer la pertinence des solutions retenues.

L'APP soutiendra des projets couvrant des activités en vue de la mise sur le marché de l'offre innovante : **investissements matériels**

permettant l'industrialisation de l'innovation, conception et mise en place du processus de fabrication, commercialisation de la solution.

Ce financement est orienté vers les PME pour le dépôt d'un projet avec **un budget >250 k€**. Deux clôtures pour déposer votre dossier :

- une clôture intermédiaire le 15 février 2021,
- une clôture finale le 5 avril 2021.

L'ADEME se réserve le droit de clore l'appel à projets avant cette date, notamment en raison du niveau de consommation de l'enveloppe nationale allouée.



Pour déposer un dossier, rendez-vous sur la plateforme AGIR de l'ADEME :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201209/aap-eete2020-212>



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*